

Un manque d'implication



Le bureau de la FNC 05 et les responsables et élus départementaux

22/01/2010

GAP

La FNC (Fédération nationale de la coiffure) des Hautes-Alpes a tenu dernièrement son assemblée générale dans les locaux de la Chambre des métiers, située square Voltaire

En présence notamment d'Henriette Martinez, députée des Hautes-Alpes, de Jean-Pierre Gaulard, président de la Chambre de métiers, de Jacques Chancel, représentant la Chambre de commerce et d'industrie, de Florence Verzeroli, vice-présidente et Chantal Garcin, trésorière de la FNC05, ainsi que d'une vingtaine d'adhérents. Gino Valera, président de la FNC 05, a rappelé les événements majeurs récents ou à venir, tels que le congrès national de la FNC ou le très attendu "Mondial coiffure beauté" qui se tiendra à Paris en novembre 2010.

Il a beaucoup été question de la mise en place du nouveau Brevet de maîtrise de niveau 3 (BM3), équivalent à un diplôme de type BTS, dont seuls les meilleurs candidats pourront

être titulaires à partir de juin 2010. Ce BM3 peut être assimilé au concours très prisé des Meilleurs ouvriers de France.

Il s'agit en effet d'un diplôme consulaire d'excellence très complet, comportant des épreuves pratiques et des fiches techniques. L'objectif de la création de ce BM3 est de faire émerger des professionnels d'excellence bénéficiant d'un niveau de qualité supérieur, par le biais de la formation continue ou de l'apprentissage.

Un nouveau brevet de maîtrise

Jacques Meyer, nouveau directeur du pôle formation du CFA, a d'ailleurs confirmé que le plateau technique du CFA représente un outil de premier choix pour les coiffeurs des Hautes-Alpes, qui s'orientent vers une politique de qualité au travers de cette nouvelle formation d'excellence. Enfin, Gino Valera a rappelé que la FNC 05 ne compte que 22 adhérents, ce qui représente environ 15 % de l'effectif de la

profession, constat très dommageable pour la coiffure haut-alpine.

Il a expliqué que ce taux très faible d'implication constitue un manque de prise de conscience de l'intérêt évident de participer activement à la vie de la fédération départementale. « Adhérer, c'est être responsable, et permettre une meilleure défense, au niveau national, de nos métiers tant sur le plan législatif que dans le domaine prud'homal ».

Enfin, concernant la fédération départementale, il n'y a pas eu de renouvellement de bureau. Deux membres ont cependant été officiellement intégrés. Il s'agit d'Agnès Hecquet et de Sophie Trouillet, toutes deux jury d'examens.

Anne-Marie DEREPPER

POUR EN SAVOIR PLUS

La FNC est l'organisation professionnelle de référence du secteur de la coiffure. Elle compte près de 10 000 entreprises de coiffure adhérentes en France (salons indépendants, franchisés ou coiffeurs à domicile). Site internet : www.fnc.fr